

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du Conseil de ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 15 décembre 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:
Siège #4 - Yannick Ouellet

Sont également présents madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, monsieur Steve Rioux trésorier et madame Catherine Fiset, greffière.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, maire, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Six (6) citoyens assiste à la séance.

14605

2 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Constatation de l'avis de convocation
- 4 - Présentation du budget pour l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023,2024 et 2025
- 5 - Période de questions
- 6 - Adoption du budget pour l'année 2023
- 7 - Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025
- 8 - Période de questions
- 9 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et appuyé à l'unanimité, que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

14606

3 - Constatation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents que l'avis de convocation est conforme.

ADOPTÉE

4 - Présentation du budget pour l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023,2024 et 2025

Le budget pour l'année financière 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sont présentés par Madame Pascale Rioux, directrice générale.

5 - Période de questions

Aucune question

14607

6 - Adoption du budget pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le processus respecte les exigences des articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2023 se chiffrent à 8 502 732 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un document explicatif sur le budget 2023 sera publié dans une prochaine édition du journal municipal qui est diffusé sur le territoire de la ville de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Belzile,

Et résolu à la majorité, que le Conseil de la ville de Trois-Pistoles adopte le budget équilibré (i.e. les prévisions budgétaires) pour l'exercice financier 2023, tel que déposé. Contre monsieur Steve Cote, conseiller.

ADOPTÉE

14608

7 - Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025

CONSIDÉRANT le document intitulé Plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 présenté;

CONSIDÉRANT QUE le processus respecte les exigences des articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'un document explicatif sur le Plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 sera publié dans une prochaine édition du journal municipal qui est diffusé sur le territoire de la ville de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,

Et résolu à la majorité, que le Conseil de la ville de Trois-Pistoles adopte le Plan triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant des dépenses de 9 116 042 \$ en 2023, 7 226 110 \$ en 2024 et 11 743 000 \$ en 2025 pour un total de 28 085 152 \$, le tout tel que déposé.

Contre monsieur Steve Cote, conseiller.

ADOPTÉE

8 - Période de questions

Aucune question

14609

9 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 20h25.

Philippe Guilbert, maire

Catherine Fiset, greffière